

La TRIFOUILLETTE® 2024 - 9^{ème} édition

Règlement des courses

Version 4 – 05-06-2024

Article 1 : LA TRIFOUILLETTE®

L'association Comité d'Animation d'Igny, organise des épreuves de course à pied nature dans le cadre des Festi'Vallée d'Igny® :

- Le dimanche 15 Septembre 2024, trois épreuves de courses nature, conformes au règlement des courses hors stade de la FFA, sur trois distances de 26 km, 17 km et 10 km, pour les jeunes et adultes à partir de 16 ans.

Article 2 : DEPARTS et PARCOURS

Les départs et arrivées sont localisés au Parc de St Nicolas, avenue Jean Jaurès à Igny (91430).

Les horaires de départ sont :

- 9h15 pour le 26 km,
- 10h00 pour le 17 km,
- 10h30 pour le 10 km

Les parcours de 26 km et de 17 km sont constitués de deux boucles. La première boucle emprunte le sentier le long de la Bièvre, puis les allées du Bois de Verrières le Buisson. La seconde boucle emprunte la boucle de l'épreuve de 10 km, décrite ci-après.

Le parcours de 10 km est constitué d'une seule boucle ayant son départ au Parc de St Nicolas, empruntant le sentier le long de la Bièvre, traversant le vieux Bourg d'Igny et empruntant des sentiers dans les « Bois Brûlés », avec un retour par le centre bourg d'Igny (église, mairie).

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler les épreuves est de 4h45 pour le 26 km, soit une arrivée à 14h00 au maximum. Cette limite couvre de fait les courses de 17 km et 10 km. Au delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Article 3 : HANDISPORT

Les courses sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation pour organiser au mieux la participation des athlètes handisports (par exemple, départ anticipé pour les joelettes).

L'organisation se réserve le droit de refuser une participation d'un concurrent handisport si la sécurité est impactée.

Article 4 : INSCRIPTIONS

4.1 Généralités

L'épreuve du 10 km est ouverte des catégories Cadet à Master.

Les épreuves de 17 km et 26 km sont ouvertes des catégories Junior à Master.

Les inscriptions se font par Internet jusqu'au jeudi 12 Septembre 2024 à minuit sur le site : <https://la-trifouillette-2024.onsinscrit.com/accueil.php>.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Demande de changement de distance :

- Passage du 26 km ou 17 km à une distance inférieure, respectivement 17 km et 10 km : ce cas de demande pour une distance plus courte ne donne pas lieu à un remboursement de la différence de tarif.
- Passage du 10 km ou 17 km à une distance supérieure, respectivement 17 km ou 26 km : dans ce cas de demande pour une distance plus longue, la différence de tarif sera à régler par le participant

Le montant de l'inscription inclut une participation de 1 € qui sera versé à l'association Un Quart De Plus, qui s'occupe d'événements pour jeunes handicapés, et qui a participé aux courses de La Trifouillette® depuis sa première édition.

Toutes les données demandées sont importantes y compris l'année de naissance pour déterminer correctement les classements par catégorie.

Les bulletins incomplets ne seront pas traités.

4.2 Tarifs individuels

- Montant de l'inscription pour le 10 km : 13 €
- Montant de l'inscription pour le 17 km : 18 €
- Montant de l'inscription pour le 26 km : 27 €

4.3 Tarifs Groupes

Une réduction peut être accordée pour les groupes, selon les conditions ci-dessous :

- Réservée aux clubs et aux entreprises
- Seuil minimum pour bénéficier de la réduction : 15 participants
- Montant de la réduction : 1 € / coureur pour le 10 et le 17 km, 1,5 € pour le 26 km.

4.4 Autres :

Une garde d'enfant est proposée : cette option est à choisir soit à l'inscription, ou au retrait du dossard, ou encore le dimanche matin avant le départ. Une participation de 5 € est demandée.

Article 5 : LICENCES, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition, selon la liste ci-dessous :

- Licenciés FFA, titulaires d'un Pass running ou d'un Pass J'aime Courir délivrés par la FFA,
- Licence sportive délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la mention de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « la course à pied en compétition ».

Les athlètes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2023-2024.

Participants autres que licenciés FFA et non licenciés :

Ces participants devront obligatoirement fournir une attestation PPS, tel que décidé par la FFA à compter du 1^{er} septembre 2024 : attestation obtenue après avoir effectué le parcours PPS, sur le site pps.athle.fr.

Le certificat médical ne sera plus accepté pour les adultes.

Pour les athlètes mineurs, le certificat médical reste obligatoire, ainsi qu'une autorisation parentale.

En l'absence de ces documents l'inscription ne pourra être validée.

Article 6 : SIGNALÉTIQUE

Les organisateurs mettent en place une signalétique des parcours la plus complète possible :

- ❖ Des signaleurs aux endroits clés des parcours, permettant de diriger les coureurs/res et de fournir des indications sur le kilométrage
- ❖ Un fléchage avec de la rubalise, des marquages directionnels à certains endroits spécifiques, ainsi qu'un affichage kilométrique.

Article 7 : RAVITAILLEMENT

Les courses du 26 km et du 17 km se font en autonomie partielle, il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements. Les coureurs doivent se munir d'une gourde, poche d'eau dorsale ou autre contenant, rempli. Ils pourront se réapprovisionner en eau (principalement) aux postes de ravitaillements disposés sur le parcours :

Postes de ravitaillement sur le parcours :

- Bois de Verrières : ravitaillement à environ 8 km du départ.
- Stade des Bois Brûlés : ravitaillement intermédiaire pour toutes les courses.
- Ravitaillement final installé sur la zone de départ/arrivée, au village La Trifouillette®.

Article 8 : DOSSARDS

Retrait des dossards:

Le retrait des dossards aura lieu au stand de La Trifouillette®, situé au bas du Parc de Saint Nicolas :

- Samedi 14 Septembre 2024 de 14h00 à 18 h 30,
- Dimanche 15 septembre 2024, à partir de 8h00 et jusqu'à:
 - 9h00 pour le 26 km
 - 9h30 pour les 10 et 17 km.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 9 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Pour chaque course, seront donnés les classements scratch, par catégories, par sexe.

Les récompenses sont comme suit :

- Les trois (3) premiers hommes et femmes du classement scratch de chaque course.
- Les premières et premiers de chaque catégorie de chaque course.

Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Il sera remis un t-shirt à chaque participant, remis lors du retrait du dossard.

Si la taille demandée n'est plus disponible dans la couleur retenue pour cette 9^{ème} édition, il sera proposé un t-shirt dans une couleur des années précédentes.

Des goodies pourront être remis pendant l'épreuve, sur la base de petits challenges proposés pendant les animations des courses.

Article 10 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Dès les premières éditions, l'organisation a engagé une approche de développement durable, notamment au travers de :

- Utilisation des moyens numériques de communication (réseaux sociaux, sites internet)
- Promotion des mobilités douces, transports en commun, covoiturage
- Briefing d'avant course pour sensibiliser les participants-es à ne pas jeter les emballages de vivres de course et à respecter les chemins
- Utilisation par les coureurs-res de leur équipement personnel pour leur ravitaillement pendant l'épreuve
- Ravitaillement final composé en grande partie de produits naturels et locaux
- Limitation du gaspillage par la distribution des surplus du ravitaillement final aux bénévoles et conservation des produits non périssables
- Nettoyage des parcours avant et après course
- Utilisation d'une signalétique réutilisable (en partie)
- Retrait de la signalétique des parcours après la course

Cette approche s'enrichit notamment avec:

- Mise en place d'un parking vélos dédié, et promotion de cette mobilité douce dans notre communication,
- Arrêt de pose d'affiches de communication physique type Aquilux
- Balisage des parcours : arrêt de l'utilisation de rubalise plastique pour des produits biodégradables, ainsi que des éléments de signalétiques réutilisables (fléchage notamment),
- Demande dans le règlement d'utiliser un contenant personnel réutilisable pour les ravitaillements en course
- Remplacement des gobelets plastiques au ravitaillement final par des gobelets biodégradables,
- Ravitaillement en eau avec des jerricans remplis au lieu de bouteilles plastiques,
- Amplification du tri sélectif
- Vers les participants ;
 - o récupération des chaussures de sport plus utilisées pour les fournir à une association Africa Run
 - o recueil par le biais sondage / questionnaire / discussion des idées permettant d'améliorer l'approche développement durable en course à pied.

Article 11 : ETHIQUE - VALEURS

L'organisation promeut les valeurs de respect, d'entraide, de partage et la bienveillance entre les participants.

A ce titre, l'organisation demande à chacun, tout en étant compétiteur, d'observer un fair-play vis-à-vis des autres participants, et, au besoin, d'apporter une aide à un coureur en difficulté.

Article 12 : DOPAGE - CONTRÔLE

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard dans la zone village La Trifouillette®.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

Article 13 : SECURITE - ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité sera assurée par la police municipale et les signaleurs disposés sur le parcours.

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme l'Unité Mobile de Premier Secours de l'Essonne (UMPS91), localisée dans le Parc de St Nicolas, proche de la zone de départ et d'arrivée.

La brigade des pompiers de Massy-Igny est informée de la tenue des courses de La Trifouillette®, et peut intervenir sur demande.

Les services médicaux d'urgence ainsi que les pompiers sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade. La protection sanitaire sera assurée par un organisme officiel (par exemple UMPS91 ou un autre organisme accrédité).

Les coureurs participent aux courses sous leur propre et entière responsabilité.

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 15 : ANNULATION

Les participants inscrits seront remboursés de leur frais d'inscription dans le cas d'annulation des courses du fait d'une reprise des contraintes officielles concernant l'épidémie toujours active de Covid19.

Pour les autres cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association Comité d'Animation d'Igny se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 16 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant autorise expressément les organisateurs de La Trifouillette®, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "La TRIFOUILLETTE®", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Article 18: UTILISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Sauf sur demande expresse contraire, l'organisation se réserve le droit d'utiliser les adresses électroniques des participantes et participants dans le cadre des courses de La Trifouillette®, ou d'une course associée, pour du mailing d'information par exemple.